

Release Note 4.54

Nouvelles fonctionnalités Payline #4.54

Environnement	Date	Version publiée
Homologation	11/04/2018	4.54
Production	25/04/2018	4.54

Cartes Brésiliennes ELO

ELO est l'une des principales marques de cartes de débit et crédit au Brésil. Traitées par l'acquéreur Cielo, ces cartes sont prises en charge via les API DirectPayment et WebPayment Payline. Lorsque vous acceptez les cartes Elo avec Payline, vous bénéficiez des paiements comptants et différés, des paiements en N fois géré par l'acquéreur et des remboursements.

Ref.33

Connexion directe à l'acquéreur Cielo

Cielo est le plus important acquéreur Brésilien traitant les transactions sur les cartes de débit et crédit. Payline est désormais en connexion directe avec l'acquéreur Brésilien Cielo. Disponible via les API DirectPayment et WebPayment Payline, vous êtes en mesure d'accepter les cartes Visa, Mastercard, American Express et ELO.

Ref.32

Paiement en 3 & 4xCB par Carrefour Banque

Carrefour Banque propose un nouveau [moyen de paiement en 3 fois et 4 fois](#) par carte bancaire et carte Pass. Ce service est proposé aux boutiques en ligne de l'enseigne Carrefour mais aussi aux autres enseignes hors groupe Carrefour.

Ref.39

L'encaissement à l'expédition est disponible avec AmazonPay

Payline ajoute de nouvelles fonctionnalités pour le moyen de paiement [AmazonPay](#) : le débit à l'expédition, le débit multiple d'un montant partiel et la demande d'annulation d'une autorisation non encaissée. Vous pouvez également récupérer le fichier des paiements avec la réconciliation, réaliser une intégration avec le plugin Magento et profiter du module de lutte contre la fraude Payline avec ce moyen de paiement.

Ref.94

Casino 3 & 4xCB : Améliorations de l'expérience utilisateur

[De nouvelles informations](#) sont proposées sur la page web pour améliorer l'expérience utilisateur : le code du département est pris en compte dans le champ *Code Postal de naissance* et les frais concernant l'ouverture de crédit sont affichés. L'échéancier est renvoyé au commerçant dans les web services de réponses de paiement à l'aide de la balise *partnerAdditionalData*.

Ref.49

Les paiements par cartes Total GR embarquent de nouvelles informations de réservation

La carte [TOTAL GR](#) est une carte privative destinée aux professionnels. Son acceptation par un commerçant est soumise à des règles particulières, et un accord préalable avec la société TOTAL est nécessaire.

Payline est maintenant en mesure d'envoyer les informations relatives à une prestation future (type réservation d'un service). Il vous suffit pour cela de renseigner : la date de début de prestation dans la balise *order.date* et la durée dans la balise *order.detail.quantity*

Ref.84

Le remboursement d'un paiement avec option de crédit est désormais disponible avec les cartes Cetelem Aurore

Les [cartes Aurore](#) permettent un paiement comptant ou à crédit. Jusqu'à présent, seuls les remboursements d'un paiement comptant étaient acceptés. Mais cette contrainte n'existe plus et vous pouvez rembourser tous les paiements avec ou sans option de crédit.

Réf.60

Notification de la mise à jour de l'état d'un dossier Cetelem Presto

Un dossier de financement [Cetelem Presto - old](#) d'un montant supérieur à 1500 € nécessite une étude qui peut prendre plusieurs jours. Afin de vous prévenir de la mise à jour de l'état d'un dossier, Cetelem et Payline ont mis en oeuvre un système de notification qui vous informe lorsque le dossier passe à l'état accepté ou refusé.

Réf.61

Lutte contre la fraude : Nouvelle règle de détection du contournement d'une règle

Cette [nouvelle règle détecte un échec ou abandon 3DS](#) et elle vous permet de déclencher une action du module anti-fraude sur les transactions suivantes. En cas de détection, les éléments de la transaction initiale seront mis en quarantaine. La règle peut être appliquée à un identifiant client, une carte, un device fingerprint et une adresse IP. L'utilisateur pourra choisir un intervalle de temps en heures ou/et en jours.

Réf.35

Lutte contre la fraude : Nouvelle règle Adress Verification System (AVS)

Cette nouvelle règle permet de déclencher une action anti-fraude en fonction des résultats du [système de vérification de l'adresse \(AVS\)](#) de facturation associée à une carte bancaire. Disponible aux US, Canada et UK, cette règle vous permet de rajouter des contrôles sur vos transactions internationales.

Réf.40

Clearsale

[ClearSale](#) est un système de prévention de la fraude brésilien. Il s'agit d'un outil de scoring qui renvoie une valeur décrivant le risque associé à une commande et un statut (accepté, refusé ou en attente) de la commande analysée.

La mise à jour de l'API de la connexion Clearsale permet d'offrir un éventail de critères supplémentaires pour améliorer le scoring la transaction.

Réf.52

Les preuves d'authentification 3D Secure disponibles depuis votre backoffice marchand

Un [nouvel écran](#) permet également d'afficher les messages 3D Secure avec les informations Vereq/Veres et Pareq/Pares.

Réf.80

API Widget - Isoler un moyen de paiement carte

Cette [nouvelle option du contrat](#) permet de personnaliser et mettre en avant un moyen de paiement. Le mode d'intégration Widget propose de regrouper les moyens de paiements du même type, alors pour le séparer afin de privilégier une carte de l'enseigne du commerçant, par exemple, vous devez activer cette option. Le commerçant peut aussi proposer plusieurs fois le même moyen de paiement. Cet affichage est d'autant plus intéressant qu'une personnalisation du logo permet de différencier facilement les moyens de paiement identiques. Cette option est disponible pour une liste spécifique de moyens de paiement.

Réf.108

Payment Facilitator : gestion des spécificités pour CB

La gestion des informations à transmettre aux acquéreurs CB pour les marchands de type "[Payment Facilitator](#)" est disponible. Les informations obligatoires sont le numéro de SIRET, l'identifiant de l'affilié et le Code MCC.

Réf.110